



No de résolution  
ou annotation

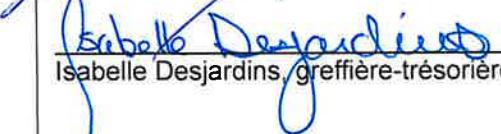
30-25

Marc Michaud a fait une visite au garage municipal, il a constaté l'installation du conduit pour la répartition de la chaleur, ce dernier devrait avoir une incidence sur les coûts de chauffage.

#### 10. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Nancy Malenfant à 21h30.

  
Gino Canuel, maire

  
Isabelle Desjardins, greffière-trésorière

**Lundi, le 07 avril 2025**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 07 avril 2025 à 19h30, au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présent(e)s : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivants(es) :**

**Mme Diane Soucy, conseillère no 2  
Mme Karine Dechamplain, conseillère no 3  
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4  
M. Normand Henley, conseiller no 5  
M. Marc Michaud, conseiller no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Ils sont également présents, trois (3) citoyens, Patrick Gagnon employé municipal et Isabelle Desjardins, greffière-trésorière.

Elle est absente, Mme Caroline Dumont conseillère au siège numéro 1.

#### Accueil par monsieur le maire

31-25

#### 1. Ordre du jour

Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Normand Henley d'accepter l'ordre du jour.

32-25

#### 2. Acceptation du procès-verbal du 10 mars 2025

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain d'accepter le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

#### 3. Compte à payer de mars 2025

##### **COMPTE À PAYER DE MARS 2025**

##### **VOIRIE**

Entreprises Michaud	4 285.93 \$	abrasif
Englobe Corp.	15 038.73 \$	rang Gagnon étude géotechnique

##### **ENTRETIEN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Aquazone	21.83 \$	savon main
Sécuritas	66.63 \$	système d'alarme
Francine Potvin	153.00 \$	conciergerie
Dépanneur Lac-Humqui	9.87 \$	peinture
BMR Unoria	585.20 \$	peinture
Quincaillerie Gagnon	296.44 \$	peinture
Sani-Manic	632.36 \$	vidange(1/2 pour 140, rte 195)



No de résolution  
ou annotation

### ÉGLISE

Harnois Énergies Inc.	2 521.04 \$	huile à chauffage
Gratien Lebrun et fils	385.16 \$	bris fournaise

### GARAGE

Carquest	1 267.39 \$	tracteur
Carquest	380.22 \$	divers quincaillerie
Napa	129.84 \$	quincaillerie-outil
Ok Pneus	412.66 \$	tube tracteur
Services Mécanique JMJ	570.49 \$	souffleur (équip. PP Beaulieu)
Services Mécanique JMJ	146.59 \$	Western
Unoria New Holland	1 273.94 \$	tracteur
Robitaille équipement inc.	404.77 \$	nez et quinc. Western
Centre du camion JL	8 675.55 \$	garantie Freightliner
Harnois Énergies Inc.	5 172.36 \$	diesel
Harnois Énergies Inc.	1 476.79 \$	huile à chauffage
Telus	97.73 \$	internet

### ADMINISTRATION

Ministère du revenu	4 775.50 \$	das provinciale mars 2025
Receveur général	1 939.01 \$	das fédérale mars 2025
Isabelle Desjardins	29.40 \$	déplacement
MRC de La Matapédia	268.65 \$	téléphonie-informatique
Dépanneur Lac-Humqui	6.99 \$	eau
Papeterie Bloc-Notes Inc.	50.79 \$	reliure
FQM Assurance	(1 004.98) \$	retiré des véhicules (vendus)
FQM Assurance	115.54 \$	tracteur (augm. Valeur)
Grenke	496.69 \$	loyer photocopieur 04 à 06-2025
Centre bureautique Rimouski	130.44 \$	photocopies janv-févr

**50 812.55 \$**

### COMPTES PAYÉS DE MARS 2025

Visa	335.64 \$	divers
Hydro Québec	3 575.89 \$	électricité
Salaires nets	14 550.53 \$	employés et élus
Papeterie Bloc notes (Yan)	48.16 \$	plastique
SAAQ	3 886.58 \$	immatriculation
	<b><u>22 396.80 \$</u></b>	
<b>Grand total</b>	<b><u>73 209.35 \$</u></b>	

**33-25**

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain d'accepter les comptes à payer de mars 2025.

#### **4. Période de questions**

**33.1-25**

Le président du comité de la Fabrique demande d'accepter l'entente suggérée lors d'une rencontre avec le conseil municipal au mois de février dernier, ainsi sur une proposition de Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain, il est résolu d'accepter la demande du comité de la Fabrique, ces derniers participeront au coût d'entretien de l'église pour un montant total de 1 200 \$ pour l'année 2025.

#### **5. Dossiers internes**

##### **5.1 Adoption du règlement numéro 02-2025 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 03-2004 ainsi que le règlement de construction 06-2004**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



**Considérant que** le règlement des permis et certificats numéro 03-2004 de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** le règlement de construction numéro 06-2004 de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** le conseil désire apporter des modifications à sa règlementation d'urbanisme;

**Considérant que** le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant qu'un avis de motion** relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2025;

34-25

En conséquence, il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud et résolu d'adopter le règlement numéro 02-2025 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 03-2004 AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 06-2004**

#### **ARTICLE 1 INSPECTION DE L'EMPLACEMENT DES FONDATIONS**

Le paragraphe 5° de l'article 4.7 du règlement des permis et certificats numéro 03-2004 est abrogé.

#### **ARTICLE 2 PLANTATION D'ARBRES**

Le premier alinéa de l'article 5.6 du règlement des permis et certificats numéro 03-2004 est modifié par :

1° le remplacement de : « de plantation de haies ou d'arbres » par « de plantation de haies »;

2° l'insertion, entre les mots « paysagers » et « est » de «, à l'exception de la plantation d'arbres, ».

#### **ARTICLE 3 PERMIS DE CONSTRCUTION**

L'article 4.3 du règlement des permis et certificats numéro 03-2004 est modifié par :

1° le remplacement du « paragraphe 3 », par le suivant :

« 3° un certificat d'implantation, attestant des travaux de repérage sur le terrain et comprenant un plan préparé, approuvé et signé par un arpenteur-géomètre, exécuté à une échelle d'au moins 1 : 500 et indiquant :

- a) la description cadastrale du terrain;
- b) la forme, les dimensions et la superficie du terrain;
- c) les lignes de rues;
- d) l'emplacement de la construction projetée;
- e) l'emplacement des constructions existantes;
- f) la distance entre les constructions;
- g) la distance entre la construction projetée et les lignes du terrain;
- h) la localisation de tout milieu humide, zone inondable, lac et de tout cours d'eau situé à moins de 15 mètres des limites du terrain;
- i) la localisation des pentes supérieures à 25 % »;

2° le remplacement du « paragraphe 4 », par le suivant :

« 4° l'échéancier et une estimation du coût probable des travaux ; »;

3° l'insertion, après le deuxième alinéa, de ce qui suit :

« Le dépôt d'un certificat d'implantation exigé au paragraphe 3° du premier alinéa est facultatif dans les situations suivantes :

1° projet de transformation ou agrandissement n'ayant pas pour effet de modifier le volume extérieur d'un bâtiment existant;



No de résolution  
ou annotation

- 2° projet de construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment accessoire isolé dont la superficie n'excède pas 50,0 mètres carrés et qui ne repose pas sur une fondation de béton coulé;
- 3° projet de construction, transformation ou agrandissement d'une construction accessoire;
- 4° projet de construction ou modification d'une installation septique;
- 5° projet de construction d'un bâtiment agricole des groupes d'usages Agriculture et Forêt;
- 6° si le projet n'implique pas la construction d'un nouveau bâtiment principal, le requérant peut soumettre à la place un dessin à l'échelle de son projet sur une copie d'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre à une date postérieure au dépôt de la rénovation cadastrale de la municipalité. ».

#### ARTICLE 4 INSTALLATION SEPTIQUE

Le règlement de construction numéro 06-2004 est modifié par le remplacement du deuxième alinéa de l'article 2.4 par les suivants :

- « Au plus tard 30 jours suivant l'enterrement de l'installation septique, le responsable des travaux doit fournir à l'inspecteur en bâtiment et en environnement les documents suivants :
- au moins quatre photos prises sous différents angles et couvrant l'ensemble du champ d'épuration finalisé et prêts à être enterrés;
  - au moins deux photos prises sous différents angles de la fosse septique dont une de celle-ci prête à être enterrée et une où figurent de manière lisible le numéro de certification BNQ ainsi que la capacité de la fosse septique;
  - au moins une photo de l'installation septique enterrée;
  - l'attestation jointe à l'annexe A signée par le responsable des travaux. ».

#### ARTICLE 5 ANNEXE

Le règlement de construction numéro 06-2004 est modifié par l'insertion, après l'article 5.5, de l'annexe A suivante :

« Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - ANNEXE A » .

#### ATTESTATION DE CONFORMITÉ

##### IMPORTANT

Remettre votre attestation de conformité au plus tard 30 jours après les travaux

Propriétaire ou  Entrepreneur (indiquer le nom de l'entreprise ci-après)

Je, \_\_\_\_\_  
Nom du responsable des travaux

\_\_\_\_\_  
Nom de l'entreprise (si applicable)

Situé au \_\_\_\_\_  
Adresse du propriétaire ou de l'entreprise

Confirme que j'ai réalisé une installation septique le \_\_\_\_\_  
Date

sur le terrain situé au \_\_\_\_\_  
Adresse des travaux

J'atteste que ces travaux ont été réalisés conformément au permis numéro \_\_\_\_\_  
Numéro du permis

ainsi qu'au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

##### SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'ENTREPRENEUR

Je comprends et je consens à l'utilisation de mes renseignements personnels (voir encadré ci-après)

##### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

*En signant ce document, vous consentez à ce que la MRC de La Matapédia collecte certains renseignements personnels vous concernant. Ces renseignements sont collectés afin de traiter votre dossier et le refus de les partager en rend impossible le traitement. L'accès à vos renseignements personnels sera réservé aux services d'administration, d'aménagement et d'urbanisme et d'évaluation municipale de la MRC ainsi qu'à la municipalité locale concernée. À tout moment, vous pourrez retirer votre consentement, accéder aux fichiers vous concernant ou demander leur rectification en communiquant avec la MRC de La Matapédia (420, route 132 Ouest, Amqui (Qc), G5J 2G6) à [arrette@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:arrette@mrcmatapedia.qc.ca) ou au 418 629-2053.*



No de résolution  
ou annotation

35-25

## ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

### 5.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – reddition de compte

Attendu que la municipalité doit produire une reddition de compte au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'attester de la véracité de l'utilisation de la subvention reçue en 2024 sur des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que l'état des routes nécessite beaucoup d'investissements causés par le retard des interventions et par les changements climatiques importants;

Attendu que les dépenses reliées aux interventions des routes pour 2024 sont représentées sur le tableau suivant :

Aide financière MTMD	<u>226 178 \$</u>
a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	141 324 \$
Dépenses relatives à l'entretien d'été	
• Système de sécurité	4356 \$
• Chaussées pavées – entretien préventif	19 870 \$
• Chaussées pavées – entretien palliatif	5 846 \$
• Chaussées en gravier – entretien préventif	59 521 \$
• Chaussées en gravier – entretien palliatif	105 078 \$
• Système de drainage	5 530 \$
• Abords de routes	<u>10 689 \$</u>
Total des dépenses relative à l'entretien d'été	<u>210 890 \$</u>
b) Dépenses d'investissement	
c) Total des frais encourus admissibles	<u>352 214 \$</u>

Pour ces motifs, il est proposé par Normand Henley, appuyé par Nancy Malenfant, résolu et adopté à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui atteste la véracité des frais encourus admissible pour l'entretien des routes locales de niveau 1 et 2 et informe le ministère des transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet entretien.

### 5.3 Assurance – Mise à jour du renouvellement

Une mise à jour de notre renouvellement d'assurance s'est faite, le seul point où il y a eu un ajustement est à la valeur du tracteur New-Holland TV145, de plus certains véhicules n'étant plus en notre possession ont été supprimé de la police.

### 5.4 Vente de terrain – Désignation de signataire

36-25

Sur une proposition de Marc Michaud, appuyé par Normand Henley, il est proposé de vendre le terrain portant le numéro de cadastre 4 452 705, à la Ferme Humqui Inc. pour un montant symbolique de 1 \$ et de désigner le maire, Gino Canuel et la directrice générale, Isabelle Desjardins comme signataire auprès du notaire de l'acquéreur.

## 6. Varia

### 6.1 Abolition du programme RénoRégion

**La municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui demande au gouvernement du Québec de reconsiderer de façon urgente sa décision**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiacités majeures à leur modeste résidence;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

37-25

Il est proposé par Normand Henley, appuyé par Diane Soucy de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schnebecker, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Pascal Bérubé, député de Matane, Matapedia La Mitis à l'Assemblée nationale
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

## 6.2 Route 195 – Demande de réfection

**CONSIDÉRANT** que pour joindre la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, la seule route est la route 195 sud et que celle-ci nous interrelie avec les communautés de Saint-Léon-le-Grand et Amqui ;

**CONSIDÉRANT** que la route 195 sud est dans un piteux état sur certaines portions dont principalement la portion traversant le village de Saint-Léon-le-Grand et à la sortie du même village sur la portion reliant Saint-Léon-le-Grand à la ville d'Amqui ;

**CONSIDÉRANT** que la route 195 sud est utilisée par nos citoyens quotidiennement que ce soit pour le travail ou pour obtenir différents biens et services ;

**CONSIDÉRANT** que nous comptons parmi nos citoyens plusieurs villégiateurs qui aiment profiter de leurs propriétés sur un site enchanteur, fier et accueillant ;



No de résolution  
ou annotation

38-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Malenfant, appuyé par le conseiller Normand Henley et résolu à l'unanimité des membres présents de demander la réfection de la route 195 sud.

DE TRANSMETTRE la présente résolution auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, aux municipalités longeant la route 195 sud ainsi qu'à notre député provincial.

#### **6.3 En vente pour taxes – Représentant de la municipalité**

ATTENDU que le 12 juin 2025 aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

ATTENDU qu'une propriété est susceptible d'être mise en vente pour notre municipalité;

39-25

En conséquence, sur proposition de Karine Dechamplain, appuyée de Marc Michaud, il est résolu de mandater Mme Diane Soucy, conseillère au siège numéro deux (2) à assister à ladite vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquérir pour et au nom de la municipalité, le cas échéant, pour le solde de taxes et frais encourus, la propriété située dans la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

#### **6.4 Frigo communautaire - Emplacement**

Après réflexion, le conseil municipal autorise que le frigo communautaire soit placé dans l'entrée avant du centre multifonctionnel, le frigo sera accessible au même moment que le bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

#### **6.5 Les Amiram's de la Vallée – Demande de don**

Il n'y a pas de suivi.

#### **6.6 Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent – Appel à la générosité**

40-25

Sur une proposition de Diane Soucy, appuyé par Normand Henley, il est proposé de faire un don de 50 \$ à la société Alzheimer Bas-Saint-Laurent.

### **7. Informations**

#### **7.1 Directrice générale – Formation (élection municipale) 15-16 mai 2025**

Une formation aura lieu à Rimouski les 15 et 16 mai prochain portant sur le rôle du ou de la président(e) d'élection, les déplacements seront remboursés.

#### **7.2 Rue St-Gelais – Construction de la rue**

Nous demanderons au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia un portrait réaliste des coûts pour la construction de la rue St-Gelais et de nos obligations envers cette construction.

#### **7.3 Invitation – Semaine du DOC**

La première édition de la Semaine du DOC a lieu du 4 au 13 avril 2025, nous recevons une invitation de la Ville d'Amqui pour assister à la projection du documentaire **Rêveuses de villes** le 9 avril 2025.

#### **7.4 MRC de La Matapédia – Règlements sur la création de réserves**

Deux réserves financières sont créées à la MRC de la Matapédia dans le cadre de l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred et une autre en prévision du renouvellement et du maintien de la flotte de véhicules et des équipements du service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia.

### **8. Période de questions**

Un citoyen s'interroge sur les évaluations municipales, quels critères sont pris en compte pour justifier les augmentations. Ce même citoyen demande s'il a accès à un compte rendu des comptes de dépenses des employés et de la préfète de la MRC de La Matapédia.



No de résolution  
ou annotation

## 9. Rapport des élus

Marc Michaud s'informe s'il serait possible de faire venir le broyeur de branches sur la route Mitis près du 8<sup>e</sup> rang Pinault.

Gino nous informe sur l'implantation de la tarification incitatives des déchets, l'application de la tarification se ferait en janvier 2026.

Diane Soucy demande à quel moment nous installerons les paniers de basketball sur le terrain et demande de communiquer avec A.R.T.E.L. pour l'installation d'un filet protecteur donnant sur le mur de l'église.

Karine Dechamplain s'informe si le ministère des Transports viendra réparer un certain trou sur la chaussée de la route 195 à l'intérieur du village.

Nancy Malenfant s'informe sur les travaux de scellement des fissures prévus pour la belle saison, ceux-ci seront fait sur les chaussées asphaltées appartenant à la municipalité.

## 10. Levée de l'assemblée

41-25

La levée de l'assemblée est proposée par Nancy Malenfant à 21h42.

  
Gino Canuel, maire

  
Isabelle Desjardins, greffière-trésorière

Lundi, le 05 mai 2025

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 05 mai 2025 à 19h30, au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présents(es) : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivants(es) :**

**Mme Diane Soucy, conseillère no 2  
Mme Karine Dechamplain, conseillère no 3  
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4  
M. Normand Henley, conseiller no 5  
M. Marc Michaud, conseiller no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Ils sont également présents, Patrick Gagnon employé municipal et Isabelle Desjardins, greffière-trésorière.

Elle est absente, Mme Caroline Dumont conseillère au siège numéro 1.

**Accueil par monsieur le maire**

### 1. Ordre du jour

42-25

Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain d'accepter l'ordre du jour.

### 2. Acceptation du procès-verbal du 07 avril 2025

43-25

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain d'accepter le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025.



No de résolution  
ou annotation

**1801**

**3. Compte à payer d'avril 2025**

**COMPTES À PAYER D'AVRIL 2025**

**VOIRIE**

Unoria - BMR	990.93 \$	asphalte froide
Papeterie Bloc-Notes Inc	14.94 \$	panneau adresse

**PARC ET TERRAIN DE JEUX**

Unoria - BMR	211.96 \$	support station lavage
Ville d'Amqui	4 740.00 \$	piscine

**ÉCLAIRAGE DES RUES**

André Roy Électrique	1 193.71 \$	relampage(3) ajout 2 leds
----------------------	-------------	---------------------------

**ENTRETIEN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Aquazone	50.58 \$	manche
Sécuritas	66.63 \$	système alarme

**ÉGLISE**

Harnois Énergies Inc.	1 032.69 \$	huile à chauffage
-----------------------	-------------	-------------------

**GARAGE**

Carquest	59.38 \$	nettoyant
Carquest	20.41 \$	Western, peigne
Carquest	238.39 \$	tracteur à gazon
Napa	53.98 \$	antirouille F-150
Napa	206.64 \$	break cleaner+essuie-glace
Napa	338.43 \$	antirouille tracteur+peinture
Unoria New Holland	56.10 \$	bolt-nut tracteur
Unoria New Holland	80.88 \$	tracteur à gazon
Unoria BMR	120.70 \$	vis toiture
Mécano Mobile RL	357.39 \$	Western, peigne
Harnois Énergies Inc.	4 328.68 \$	diesel
Harnois Énergies Inc.	754.49 \$	huile à chauffage
Harnois Énergies Inc.	2 223.48 \$	essence
Dépanneur Lac-Humqui	6.99 \$	eau
Telus	97.73 \$	internet
FM Sports Amqui	24.70 \$	bougie
Patrick Gagnon	13.51 \$	pinceau

**ADMINISTRATION**

Ministère du revenu	5 406.98 \$	des provinciale avril 2025
Receveur général	2 198.39 \$	des fédérale avril 2025
Dépanneur Lac-Humqui	6.99 \$	eau
Papeterie Bloc-Notes Inc.	88.48 \$	papier
Numérique.ca	2 012.07 \$	forfait annuel
Mallette S.E.N.C.R.L.	10 210.91 \$	audition des livres et comptes 2024

**37 207.14 \$**

**COMPTES PAYÉS D' AVRIL 2025**

Visa	126.11 \$	divers
Hydro Québec	5 337.40 \$	électricité
Salaires nets	16 049.23 \$	employés et élus
A.R.T.E.L.	5 904.40 \$	entente bipartite 2024
Innovation Sciences et dével. Canada	332.58 \$	droit de radiocommunication
	<b><u>27 749.72 \$</u></b>	
<b><u>Grand total</u></b>	<b><u>64 956.86 \$</u></b>	

#### 4. Période de questions

Il n'y a aucune question

#### 5. Dossiers internes

##### 5.1 Présentation du rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2024

##### EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	Budget	Réalisations
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	208 367	(93 016)
Moins : revenus d'investissement	(101 993)	566 234 (729 851)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	208 367	(195 009)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>		(163 617)
<i>Ajouter (déduire)</i>		
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>		
Amortissement	285 869	278 845
Produit de cession	50 000	77 151
(Gain) perte sur cession	(50 000)	(15 106)
Réduction de valeur / Reclassement	(347 914)	(278 845)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>		
Coût des propriétés vendues		
Réduction de valeur / Reclassement		
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement</b>		
<b>et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>		
Remboursement ou produit de cession		
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession		
Provision pour moins-value / Réduction de valeur		
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Remboursement de la dette à long terme	(107 800)	(88 174)
	(107 800)	(88 174)
	(32 921)	(32 921)
<b>Affectations</b>		
Activités d'investissement	(100 567)	(143 343)
Excédent (déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		
Excédent de fonctionnement affecté		
Réserves financières et fonds réservés	(1 600)	(1 600)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
	(100 567)	(144 943)
	(70 943)	(70 943)
	(208 367)	114 797
		174 981
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>		(80 212)
		11 364



No de résolution  
ou annotation

46-25

## 5.2 Demande de dérogation mineure numéro DPDRL250010

Une dérogation mineure est demandée afin que la municipalité autorise la construction d'un garage qui ne serait pas conforme à la réglementation municipale.

Considérant que la hauteur prévue pour la construction dépasse que de 6.8% la hauteur permise par la réglementation et que le bâtiment sera situé dans l'arrière-cour du bâtiment principal dont la façade donne sur le lac ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande a été affiché et publié sur le site internet de la municipalité et qu'aucune opposition n'a été enregistrée ;

En conséquence, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DPDRL250010 en lien avec le lot 4 452 614.

## 5.3 Rapport trimestriel – État des revenus et dépenses au 31 mars 2025

L'état des revenus et dépenses nous est présenté en date du 31 mars 2025, on remarque que certains postes de dépenses sont déjà utilisés au total soit les répartitions à la MRC de la Matapédia, les services de la Sûreté du Québec entre autres, la même situation est observée du côté des revenus des taxes générales et des taxes de services. Ces revenus et dépenses sont comptabilisés mais ne sont pas nécessairement encaissés ou payés.

## 5.4 Projet de gestion documentaire regroupée – Reconfirmer votre intérêt

Par suite d'une réflexion, le conseil municipal souhaite se retirer du projet de gestion documentaire regroupée offert par la MRC de la Matapédia, pour le moment l'espace qu'occupe nos archives n'est pas problématique.

## 5.5 Poste directrice générale et greffière-trésorière – Décision

Nous avons reçu deux(2) candidatures pour le poste en titre, un sous-comité est formé, il est composé de Diane Soucy, Normand Henley et Isabelle Desjardins. Le sous-comité recevra en entrevue les deux candidates en début de la semaine suivante.

## 6. Varia

### 6.1 Reconstruction de la rampe d'accès à l'église – Soumission

47-25

Nous avons reçu deux(2) soumissions pour la reconstruction de la rampe d'accès à l'église, ainsi il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant d'accepter le plus bas soumissionnaire, 9441-0891 Québec Inc. propriété de M. Richard Cyr.

### 6.2 L'équipe derrière < TOUS POUR CARO> - Demande de don

48-25

Sur une proposition de Normand Henley, appuyé par Marc Michaud, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir un don de 200 \$ à l'équipe derrière <Tous pour Caro>.

### 6.3 Comité du Lac – Code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui

49-25

Le comité du Lac nous présente un code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui dans le but d'améliorer les comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers du plan d'eau.

Le conseil municipal a à cœur la protection du milieu naturel dont bénéficie notre municipalité, ainsi sur une proposition de Karine Dechamplain, appuyé de Normand Henley, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui suivant :

#### Code d'éthique nautique volontaire du Lac-Humqui Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

La navigation de plaisance est de **compétence fédérale** et est régie par la Loi sur la marine marchande. Ce code d'éthique nautique ne remplace pas les lois et règlements reliés aux embarcations et à la sécurité nautique, il a pour but **d'améliorer les comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers du plan d'eau**. La navigation peut poser un problème pour la qualité de l'eau et de l'environnement.



No de résolution  
ou annotation

## Une navigation responsable est à préconiser et permettra de :

- Prévenir l'arrivée d'espèces envahissantes;
- Freiner la propagation du myriophylle à épi dans d'autres plans d'eau;
- Ralentir le vieillissement prématuré du lac;
- Limiter le brassage des sédiments qui remet en suspension des nutriments afin de limiter les éclosions de cyanobactéries et les problématiques de transparence de l'eau;
- Limiter l'érosion des berges;
- Conserver l'habitat de la faune et la flore aquatiques;
- Assurer la sécurité des personnes qui pratiquent diverses activités ou sports nautiques;
- Conserver la paix et la tranquillité du milieu;
- Reconnaître le privilège et la chance des riverains d'habiter en bordure du lac;
- Conscientiser les usagers de l'impact de l'activité nautique sur le lac et agir en conséquence.

## Les bonnes pratiques!

### Pour les embarcations motorisées

- Privilégiez les moteurs à 4 temps ou électriques qui sont moins polluants que les 2 temps;
- Entretenez votre moteur, évitez tout déversement lors d'un ravitaillement en carburant et huile;
- Si possible, remplir les réservoirs d'essence en dehors de l'eau et de la bande riveraine et avoir à disposition des boudins absorbants pour l'essence;
- Manœuvrez l'embarcation de façon à respecter les autres usagers : attention aux vagues, encerclements, chavirements, etc.;
- Possédez un permis de conducteur d'embarcation de plaisance;
- Lors de la mise à l'eau de votre embarcation, évitez l'entrée en contact du véhicule avec l'eau.

### Pour tous :

- Respectez la vie sauvage et l'environnement;
- Ne jetez rien dans l'eau ni dans la nature;
- Respectez les autres utilisateurs;
- Faites preuve de courtoisie et de prudence;
- Assurez-vous que votre embarcation est en bon état;
- Portez votre matériel de sécurité exigé et nécessaire;
- Ne nourrissez pas les animaux sauvages;
- Évitez d'utiliser des savons et produits contenant des phosphates;
- Pensez à vos voisins, limitez le bruit dans vos embarcations (musique, cris, etc.);
- Les bruits sont une source potentielle de pollution sonore.

**Veuillez noter qu'en cas d'événement extrême et en dernier recours, la navigation pourra être interdite de manière temporaire pour la santé et la sécurité de tous et celle de l'environnement. Cette éthique nautique est sujette à modification dans le temps pour une constante amélioration.**

Le lavage des embarcations (bateaux, kayak, canot, planche) et le matériel ayant touché à l'eau (vivier, équipements etc.) est **obligatoire** avant une activité au lac.

Des **corridors de navigation** seront établis: respectez la signalisation et naviguez seulement dans ces corridors

### Code à l'attention des embarcations motorisées

- Une heure après le coucher du soleil, la navigation en embarcation motorisée est permise avec les lumières de navigation allumées;
- En présence de baigneur ou d'embarcation non motorisée : veuillez réduire la vitesse au minimum et circuler le plus loin possible.

### Zone sans vagues (- de 100 m de la rive)

- Circulation limitée : approche ou départ en douceur et perpendiculaire à la rive pour éviter de soulever les sédiments;
- Limitez la vitesse de votre bateau à 10 km/h (6mi/h);
- Réduisez la vitesse dans les baies.



No de résolution  
ou annotation

## Zone orange : profonde (+100m de la rive)

- Tous les types d'activités nautiques sont permis, sauf les activités nautiques générant des vagues surdimensionnées;
- Les activités nautiques impliquant motomarine, gros bateau et embarcation rapide sont permises dans cette zone;
- Les acrobaties sont interdites : encerclement répété, virage serré et production de vagues;
- Ajustez votre vitesse en fonction de l'achalandage et de la sécurité de tous les usagers.

### 6.4 Nouvelle caméra – Parc municipal et centre multifonctionnel

50-25

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant d'acquérir deux(2) nouvelles caméras, qui seront situé au parc municipal pointée sur la station de lavage et une autre dans la cour du centre multifonctionnel.

### 6.5 Filet de protection – Terrain de basketball

51-25

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Karine Dechamplain d'autoriser l'achat d'un filet de protection qui sera placé entre le terrain de basketball et l'église, la municipalité défrayera la moitié des coûts relié à l'achat du filet de protection, l' association récréo-touristique d'économie locale (A.R.T.E.L.) assumera l'autre moitié des coûts.

### 6.6 Demande de permis - <Food Truck>

Considérant que la Cantine du Lac n'ouvrira pas pour la saison estivale 2025 et qu'un citoyen nous mentionne qu'il pourrait faire l'acquisition d'un camion de restauration nomade, le conseil municipal consentirais à octroyer un permis de colportage si le projet prend forme.

### 6.7 Demande de partenariat pour l'Expo Lac-Humqui

Considérant que le comité A.R.T.E.L. sollicite l'appui de la municipalité dans le cadre de l'Expo Lac-Humqui, qui se déroulera le 26 juillet prochain et que le montant accorder servira à couvrir une partie des frais des activités.

Considérant que cette activité profite à l'essor de la municipalité, à tous les citoyens du Lac-Humqui et apporte son lot de visiteur dans la municipalité.

52-25

Il est proposé par Normand Henley, appuyé par Diane Soucy d'accorder un montant de 3 000 \$ pour la réalisation de l'Expo Lac-Humqui.

### 6.8 Journée de la Matapédia – 31 mai 2025

La journée de la Matapédia aura lieu le 31 mai 2025 sous le thème < On se refait une beauté>, une cueillette des déchets aura lieu en bordure de la route 195, du chemin du Tour-du-Lac et bien plus, si le temps et le nombre de bénévoles le permettent. Un dîner à la pizza sera servi aux bénévoles présents.

### 6.9 Fondation Action-Santé de la Matapédia – Demande de don

53-25

Sur une proposition de Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain, il est résolu d'offrir un don de 100 \$ à la fondation Action-Santé de la Matapédia.

### 6.10 Club Lions d'Amqui – Demande de don

54-25

Le Club Lions organise sa 3<sup>e</sup> édition du tournoi-bénéfice et sollicite notre participation en tant que donateur, il est donc proposé par Diane Soucy, appuyé de Marc Michaud de faire un don de \$ 100 au Club Lions pour la réalisation de leur mission.

## 7. Informations

### 7.1 Local des jeunes – En résumé

Un résumé des activités au local des jeunes nous est fait, étant donné la démission de l'animatrice, et le peu de participation, le local des jeunes restera fermé pour le moment.

### 7.2 Bénévole de l'année 2025 de la fête des moissons

55-25

Sur une proposition de Normand Henley, appuyé par Nancy Malenfant, nous proposons comme bénévole de l'année M. Steve Pronovost et comme bénévole jeunesse Sandrine Michaud.



No de résolution  
ou annotation

### 7.3 Programme 2025 de protection des forêts contre les insectes ravageurs

La Sopfim nous informe qu'il y aura des arrosages entre autres sur nos territoires. Les travaux débuteront vers la fin du mois de mai.

### 8. Période de questions

Il n'y a pas de question.

### 9. Rapport des élus

Gino Canuel nous informe qu'une rencontre pour la TECH aura lieu bientôt afin, de discuter du plan d'action pour la municipalité. Pour la plage municipale, nous restreindrons l'accès avec des blocs de béton.

Diane Soucy ne pourra pas être présente à la vente pour taxes à la MRC de la Matapédia, Gino Canuel s'offre pour la remplacer si besoin. L'achat des rideaux sera fait bientôt.

Karine Dechamplain reçoit l'offre de madame Ursanne Rioux de prendre le relais pour l'entretien des arbres fruitiers.

Normand Henley demande que l'affaissement du sol au Ruisseau-à-la-Loutre soit réparer dès que le sol le permet.

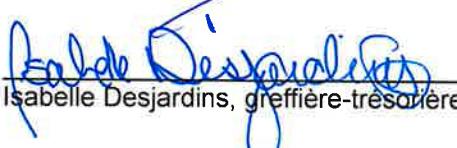
Marc Michaud demande que la niveleuse soit passée sur le chemin du Lac-à-Pierre dès que le sol le permet.

### 10. Levée de l'assemblée

56-25

La levée de l'assemblée est proposée par Nancy Malenfant à 22h09.

  
Gino Canuel, maire

  
Isabelle Desjardins, greffière-trésorière

Lundi, le 12 mai 2025

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 12 mai 2025 à 16h00, au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présents(es) : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivants(es) :**

**Mme Diane Soucy, conseillère no 2  
Mme Karine Dechamplain, conseillère no 3  
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4  
M. Normand Henley, conseiller no 5  
M. Marc Michaud, conseiller no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Elle est également présente, Isabelle Desjardins, greffière-trésorière.

Elle est absente, Mme Caroline Dumont conseillère au siège numéro 1.

### Accueil par monsieur le maire

#### 1. Ordre du jour

57-25

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy d'accepter l'ordre du jour.

#### 2. Conseillère au siège no 3, Karine Dechamplain – Démission

Mme Karine Dechamplain nous remet sa démission à son poste de conseillère au siège numéro 3, comme il lui est impossible d'assurer sa présence comme conseillère



No de résolution  
ou annotation

58-25

municipale, elle a pris la décision de démissionner. Elle tient à remercier pour ces 4 années enrichissantes.

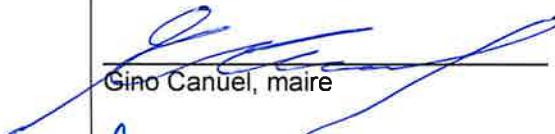
### 3. Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy d'embaucher Mme Karine Dechamplain au poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe dans l'éventualité du remplacement d'Isabelle Desjardins et accompagné d'une période d'essai de 6 mois.

### 4. Levée de l'assemblée

59  
58-25

La levée de l'assemblée est proposée par Nancy Malenfant à 16h23.

  
Gino Canuel, maire

  
Isabelle Desjardins, greffière-trésorière



No de résolution  
ou annotation